Santé publique France : le taux d'accouchement des femmes en situation irrégulière qui ont recours à l'aide médicale de l'État (AME) est passé de 1,6% en 2010 à 2,4% en 2019

21/09/2022 à 14h10



Accès aux droits

L'Assurance maladie représente la principale source de prise en charge des frais médicaux et pharmaceutiques des femmes qui accouchent en France. Des disparités sont néanmoins observées entre la métropole et les DROM ainsi qu'entre les régions d'outre-mer, en ce qui concerne la couverture maladie de la mère au cours de la grossesse.

Les pouvoirs publics et les acteurs sociaux s'intéressent aux phénomènes de pauvreté, d'exclusion et de précarité depuis longtemps, néanmoins, des informations complètes et fiables ne sont pas disponibles à partir des sources de données habituellement utilisées pour étudier les états de santé au cours de la période périnatale. Dans le cadre de ce recueil d'indicateurs, la précarité des femmes parturientes a été appréciée à partir de deux informations accessibles dans le PMSI : le statut de « sans-abri » dans la région de l'Île-de-France et le recours à l'aide médicale de l'État (AME) en France qui donne accès aux soins aux personnes en situation irrégulière. La proportion de femmes accouchant sans abris a augmenté en Île-de-France entre 2015 et 2019, particulièrement à Paris. Par ailleurs, la part des accouchements couverts par l'AME, est en augmentation dans toute la France. Le taux d'accouchement avec une facturation à l'AME est passé de 1,6% en 2010 à 2,4% en 2019. Ce taux est plus élevé dans les DROM qu'en France métropolitaine.

Cliquez pour agrandir

Santé publique France